

ASSOCIATION POUR LA CITE DES ARTS DE LA RUE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31/12/2017

Présentés à l'Assemblée Générale du 11 juin 2018



Crowe Horwath™

Ficorec Audit

Membre indépendant de Crowe Horwath International

327, Boulevard Michelet
13009 Marseille
Tél. + 33 (0)4 91 32 19 19
Fax + 33 (0)4 91 32 19 18

www.ficorec.com

ASSOCIATION POUR LA CITE DES ARTS DE LA RUE

225 AVENUE DES AYGALES
13015 MARSEILLE

SIREN : 422157040

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2017

Présenté à l'Assemblée Générale du 11 juin 2018

Ce rapport contient 18 pages

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
ASSOCIATION POUR LA CITE DES ARTS DE LA RUE
Exercice clos le 31/12/2017**

Aux adhérents,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Pour La Cité des Arts de la Rue relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous attestons que nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment qu'il n'a pas été fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions d'exploitation

La note « Subventions d'exploitation » de l'annexe énumère les différentes subventions reçues et à percevoir comptabilisées au 31 décembre 2017. Nous avons vérifié le cadre conventionnel des subventions reçues de la part des financeurs, ainsi que leur correcte comptabilisation.

4. Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier établi par le Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Conformément aux dispositions de l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Marseille, le 25 mai 2018

FICOREC AUDIT
Représenté par

Matthieu CAPUONO
Commissaire aux comptes



COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2017

ASSOCIATION POUR LA CITE DES ARTS DE LA RUE
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

FIGOREC AUDIT
 Société de Commissariat aux comptes
 SARL Capital 40 000 €
 SIRET 383 916 608 00011
 327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE
 Tél. 04 91 32 19 19
 Fax 04 91 32 19 18

ACTIF

Exercice clos le
 31/12/2017
 (12 mois)

Exercice précédent
 31/12/2016
 (12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial	600	600			365	0,25
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	11 253	11 253	-0	0,00	-0	0,00
Autres immobilisations corporelles	82 194	72 914	9 279	5,88	9 114	6,24
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	91		91	0,06	91	0,06
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	94 138	84 767	9 371	5,94	9 571	6,55
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	24 355		24 355	15,45	19 449	13,32
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					65	0,04
. Personnel	12		12	0,01	12	0,01
. Organismes sociaux	3 281		3 281	2,08		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	62 026		62 026	39,34	50 174	34,35
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	52 823		52 823	33,50	64 201	43,96
Charges constatées d'avance	5 817		5 817	3,69	2 577	1,76
TOTAL (II)	148 314		148 314	94,08	136 478	89,45
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	242 451	84 767	157 684	100,00	146 049	100,00

ASSOCIATION POUR LA CITE DES ARTS DE LA RUE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:					
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau		51 217	32,48	47 377	32,44
Résultat de l'exercice		6 646	4,21	3 840	2,63
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
-Fonds associatifs avec droit de reprise					
. Apports					
. Legs et donation					
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
-Ecart de réévaluation					
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				1 701	1,16
-Provisions réglementées					
-Droits des propriétaires (commodat)					
	TOTAL (I)	57 863	36,70	52 918	36,23
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				17 592	12,05
	TOTAL (II)			17 592	12,05
FONDS DEDIÉS					
. Sur subventions de fonctionnement		22 850	14,49	32 962	22,57
. Sur autres ressources					
	TOTAL (III)	22 850	14,49	32 962	22,57
DETTES					
Emprunts et dettes assimilées					
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés		52 635	33,38	21 125	14,46
Autres		20 335	12,90	21 452	14,69
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance		4 000	2,54		
	TOTAL (IV)	76 971	48,81	42 577	29,15
Ecart de conversion passif (V)					
	TOTAL PASSIF	157 684	100,00	146 049	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS					
Legs nets à réaliser :					
- acceptés par les organes statutairement compétents					
- autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					
ENGAGEMENTS DONNÉS					
FICOREC AUDIT Société de Commissariat aux comptes SARL Capital 40 000 € SIRET 383 916 608 00011 327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE Tél. 04 91 32 19 19 Fax 04 91 32 19 18					

FICOREC AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
SARL Capital 40 000 €
SIRET 383 916 608 00011
327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE
Tél. 04 91 32 19 19
Fax 04 91 32 19 18

ASSOCIATION POUR LA CITE DES ARTS DE LA RUE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2017
(12 mois)

Exercice précédent
31/12/2016
(12 mois)

Variation
absolue
(12 mois)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	197		197	0,49			197	N/S
Production vendue de biens								
Prestations de services	40 267		40 267	99,52	34 026	100,00	6 241	18,34
Montants nets produits d'expl.	40 463		40 463	100,00	34 026	100,00	6 437	18,92
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Cotisations			328 278	811,30	298 503	877,28	29 775	9,97
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			5 000	12,36	3 000	8,82	2 000	66,67
Autres produits			21 712	53,66	8 360	24,57	13 352	159,71
Reprise sur provisions, dépréciations			14	0,03	19	0,06	-5	-26,31
Transfert de charges			17 592	43,48			17 592	N/S
			2 499	6,18	782	2,30	1 717	219,57
Sous-total des autres produits d'exploitation			375 094	927,00	310 664	913,02	64 430	20,74
Total des produits d'exploitation (I)			415 557	N/S	344 689	N/S	70 868	20,56
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)								
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			2 078	5,14	570	1,68	1 508	264,56
Sur opérations en capital			1 701	4,20	2 500	7,35	-799	-31,95
Reprises sur provisions et transferts de charges					4 193	12,32	-4 193	-100,00
Total des produits exceptionnels (IV)			3 778	9,34	7 263	21,35	-3 485	-47,97
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			419 336	N/S	351 953	N/S	67 383	19,15
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			419 336	N/S	351 953	N/S	67 383	19,15
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			20 275	50,11	15 271	44,88	5 004	32,77
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés								
Services extérieurs			86 967	214,93	72 822	214,02	14 145	19,42
Autres services extérieurs			21 329	52,71	16 096	47,31	5 233	32,51
Impôts, taxes et versements assimilés			26 552	65,62	19 114	56,17	7 438	38,91
Salaires et traitements			4 415	10,91	4 179	12,28	236	5,65
Charges sociales			186 541	461,02	166 315	488,79	20 226	12,16
Autres charges de personnel			48 879	120,80	41 828	122,93	7 051	16,86
Subventions accordées par l'association					450	1,32	-450	-100,00

FIGOREC AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
SARL Capital 40 000 €
SIRET 383 916 608 00011
327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE
Tél. 04 91 32 19 19
Fax 04 91 32 19 18

ASSOCIATION POUR LA CITE DES ARTS DE LA RUE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	4 960	5 478	-518	-9,45
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
.Pour risques et charges : dotation aux provisions		1 304	-1 304	-100,00
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	11 600	3 712	7 888	212,50
Autres charges	784	29	755	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	412 302	346 600	65 702	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Déficit transféré (II)				
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	287		287	N/S
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (III)	287		287	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	101	456	-355	-77,84
Sur opérations en capital		1 057	-1 057	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	101	1 513	-1 412	-93,31
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	412 690	348 113	64 577	18,55
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	6 646	3 840	2 806	73,07
TOTAL GENERAL	419 336	351 953	67 383	19,15
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolat				
Prestations en nature	101 828	100 883		
Dons en nature				
TOTAL	101 828	100 883		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	101 828	100 883		
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL	101 828	100 883		

Annexes**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 157 684.24 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 6 646.16 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

FICOREC AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
SARL Capital 40 000 €
SIRET 383 916 608 00011
327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE
Tél. 04 91 32 19 19
Fax 04 91 32 19 18

Annexes (suite)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

FICOREC AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
SARL Capital 40 000 €
SIRET 383 916 608 00011
327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE
Tél. 04 91 32 19 19
Fax 04 91 32 19 18

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Lorsqu'une subvention est assortie d'un engagement d'affectation à un projet défini, la quote-part de ressources non utilisées à la clôture de l'exercice en rapport à l'objet constitue les fonds dédiés.

L'évaluation des fonds dédiés découle d'une estimation de la quote-part de subvention non utilisée en fonction des charges constatées

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Les contributions volontaires en nature sont constituées par la mise à disposition gratuite, totale ou partielle, des locaux gérés par l'association. Elles se sont élevées à 101 828€ en 2017 contre 100 883€ en 2016.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 94 138 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	600			600
Immobilisations corporelles	88 687	4 760		93 446
Immobilisations financières	91			91
TOTAL	89 378	4 760		94 138

Amortissements et provisions d'actif = 84 767 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	235	365		600
Immobilisations corporelles	79 572	4 595		84 167
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	79 807	4 960		84 767

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaire	600	600	0	de 1 à 3 ans
Matériel industriel	11 253	11 253	0	de 3 à 5 ans
Install. gén. agenc. aménag. div.	77 281	71 757	5 524	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	2 302	916	1 386	de 3 à 5 ans
Mobilier	2 611	242	2 369	5 ans
TOTAL	94 046	84 767	9 279	

Etat des créances = 95 490 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	95 490	95 490	
TOTAL	95 490	95 490	

Produits à recevoir par postes du bilan = 8 307 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	8 307
Disponibilités	
TOTAL	8 307

FICOREC AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
SARL Capital 40 000 €
SIRET 383 916 608 00011
327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE
Tél. 04 91 32 19 19
Fax 04 91 32 19 18

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Charges constatées d'avance = 5 817 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

FICOREC AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
SARL Capital 40 000 €
SIRET 383 916 608 00011
327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE
Tél. 04 91 32 19 19
Fax 04 91 32 19 18

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 0 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	17 592			17 592	
TOTAL	17 592			17 592	

Etat des dettes = 76 971 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	52 635	52 635		
Dettes fiscales & sociales	20 185	20 185		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	150	150		
Produits constatés d'avance	4 000	4 000		
TOTAL	76 971	76 971		

Charges à payer par postes du bilan = 14 245 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 151
Dettes fiscales & sociales	8 095
Autres dettes	
TOTAL	14 245

FICOREC AUDIT
 Société de Commissariat aux comptes
 SARL Capital 40 000 €
 SIRET 383 916 608 00011
 327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE
 Tél. 04 91 32 19 19
 Fax 04 91 32 19 18

Produits constatés d'avance = 4 000 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Analyse des fonds dédiés

Nature des Fonds	A l'ouverture	Aug. Engag. à réaliser s/subv attribuées	Diminution fonds dédiés util. au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au moins 2 ans
DRAC		11 600		11 600	
REGION CREATION POSTE ADAC	29 250		18 000	11 250	
MPM Aide Chantier Insertion	1 060		1 060		
PREFECTURE Aide Chantier Insertion	2 652		2 652		
TOTAL	32 962	11 600	21 712	22 850	

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 40 463 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Vente de marchandises	197	0.49 %
Prestations de services	6 615	16.35 %
Produits des activités annexes	33 652	83.17 %
TOTAL	40 463	100,00 %

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
DRAC	Association	50 000	50 000			
REGION	Association	15 000	10 500	4 500		
REGION	ACI	20 000		20 000		
CG13	Association	15 000	15 000	8750		
CG13	ACI	17 500	8 750			
VILLE DE MARSEILLE	Association	50 000	50 000			
PREFECTURE	ACI	25 000	25 000			
DIRRECTE PACA	ACI	7 000	7 000			
METROPOLE	ACI	8 846	5 596	3 250		
METROPOLE	ACI	10 000		10 000		
ASP	ACI	84 956	79 930	5 026		
ASP	Poste ADACC	24 976	24 976			
		328 278	276 752	51 526		

FIGOREC AUDIT
 Société de Commissariat aux comptes
 SARL Capital 40 000 €
 SIRET 383 916 608 00011
 327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE
 Tél. 04 91 32 19 19
 Fax 04 91 32 19 18

Autres informations relatives à l'activité ATELIER CHANTIER D'INSERTION (ACI)

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice tiennent compte de l'activité de gestion et de coordination des espaces collectifs de la cité des Arts de la Rue, et de l'activité Atelier Chantier d'Insertion.

Les ACI consistent à proposer un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, l'association bénéficiant de subventions en contrepartie. Le chantier d'insertion effectué est le réaménagement du site de la cascade des Ayalades.

Les charges d'exploitation relatives aux ACI se sont élevées globalement à 188 406€, soit 46% des charges d'exploitation globales de l'association.

Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats d'équipement Chantier Insertion : 18 701€;
- Achats d'études et prestations : 40 997€
- Autres achats et charges externes : 10 359€
- Rémunération du personnel : 96 831€ (soit 52% de la masse salariale globale) ;
- Charges salariales et taxes assises sur salaires : 21 518€.

Les produits d'exploitation se sont élevés globalement à 182 210€, composé essentiellement de subventions directement liées aux ACI.

Ces subventions se sont élevées globalement à 173 302€ (soit 55% du montant global subventionné) et se décompose comme suit :

- Région : 20 000€
- CG13 : 17 500€ ;
- Préfecture : 25 000€
- DIRECTTE : 7 000€
- Métropole : 10 000
- Métropole : 8846€
- ASP : 84 956€.

Les autres produits sont composés de dons pour 5 000€, de ventes diverses pour 196€ et de reprise sur engagement 2016 pour 3 712€.

Le résultat ainsi dégagé par l'activité ACI est donc une perte de 6 196€.

Cette perte est compensée par le bénéfice de l'activité de gestion et de coordination du site de la cité des Arts de la Rue pour un montant de 12 842€.

FICOREC AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
SARL Capital 40 000 €
SIRET 383 916 608 00011
327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE
Tél. 04 91 32 19 19
Fax 04 91 32 19 18

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 8 307 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Org. Sociaux Produits à recevoir (438700)	3 281
Produits divers à recevoir (468700)	5 026
TOTAL	8 307

Charges constatées d'avance = 5 817 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486000)	5 817
TOTAL	5 817

Charges à payer = 14 245 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs(408100)	6 151
TOTAL	6 151

Dettes fiscales et sociales	Montant
Autres charges à payer(428600)	6 422
Autres charges à payer(438600)	1 673
TOTAL	8 095

Produits constatés d'avance = 4 000 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	4 000
TOTAL	4 000

FICOREC AUDIT
 Société de Commissariat aux comptes
 SARL Capital 40 000 €
 SIRET 383 916 608 00011
 327, Bd Michelet - 13009 MARSEILLE
 Tél. 04 91 32 19 19
 Fax 04 91 32 19 18

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION POUR LA CITE DES ARTS DE LA RUE

Exercice clos le 31/12/2017

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.